

**DEMANDE DE CREATION D'AUTORISATION DE
STATIONNEMENT D'UN VEHICULE « TAXI »**

Loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 et décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014

Dossier à établir par le demandeur et à déposer auprès de la Mairie de la commune sollicitée

COMMUNE SUR LAQUELLE L'ADS EST SOLLICITEE :

1/ ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR

NOM de naissance NOM d'épouse.....
Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état civil)
Né(e) le à Nationalité.....
Adresse personnelle.....
Code postal..... Commune.....
Courriel@..... ☎.....
Carte professionnelle :
N° 19 -.....-..... délivrée le par la Préfecture de la Corrèze
Type et immatriculation du véhicule :

2/ ENTREPRISE-PERSONNE MORALE

Dénomination et forme de la société.....
Adresse du siège social.....
Nom et prénom du représentant légal.....
☎.....
Carte professionnelle :
N° 19 -.....-..... délivrée le par la Préfecture de la Corrèze
Type et immatriculation du véhicule :

NB : La loi n° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 et son décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 stipulent que les ADS créées après le 1^{er} octobre 2014:

- sont exploitées personnellement par le titulaire,
- ont une durée de 5 ans,
- sont incessibles.

A compter du 01/01/2017, la mise en location gérance ou le recours à un salarié n'est plus possible pour les ADS créées après le 1^{er} octobre 2014.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur :

- n'être inscrit sur aucune autre liste d'attente
- ne posséder aucune autorisation de stationnement**
- que les renseignements figurant sur la présente demande sont exacts et que je n'ai jamais fait l'objet d'une mesure de retrait d'autorisation de stationnement ou d'autorisation d'exploitation d'une voiture de petite remise ou d'une mesure de retrait d'un certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Fait à..... , le.....

Signature :

PROCÉDURE D'EXAMEN DU DOSSIER

1. PARTIE A COMPLÉTER PAR LA MAIRIE

- Dossier reçu en mairie le :
- Nombre actuel d'autorisation de stationnement sur la commune :.....fixé par arrêté municipal N°.....du
- Nombre d'ADS réellement exploitées :
- Numéro du repreneur sur la liste d'attente communale* :

FAVORABLE**

DEFAVORABLE

Fait à, le.....

Le Maire,

* La liste d'attente, prévue à l'art R.3121-13 du code des transports, est établie par l'autorité compétente pour les délivrer (maire ou président d'EPCI) et est affichée à son siège.

La personne inscrite en n°1 sur la liste d'attente en mairie se voit attribuer l'autorisation.

** En tant qu'autorité compétente pour délivrer les autorisations de stationnement, le maire ou le président d'EPCI, s'assure que le demandeur remplit les conditions pour déposer sa candidature (titulaire de la carte professionnelle, des documents justifiant de l'exercice de l'activité de conducteur de taxi prévus par l'arrêté du 19 janvier 2016 , qu'il ne possède pas déjà une ADS).

2. TRANSMISSION EN PRÉFECTURE (Bureau de la Réglementation et des Élections, pref-reglementation-generale@correze.gouv.fr)

Avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Si défavorable, observations :

Le.....Signature

3. DÉCISION DU MAIRE ET COMMUNICATION DE L'ARRÊTE MUNICIPAL A LA PRÉFECTURE

Une copie de l'arrêté municipal est à adresser à la Préfecture, Bureau de la Réglementation et des Élections.

Fait à.....le.....

Le Maire,

Cet arrêté doit mentionner notamment :

- la marque du véhicule ;
- le modèle du véhicule ;
- le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- l'emplacement réservé au stationnement ;
- le caractère incessible de l'ADS ;
- la durée de 5 ans ;
- l'exploitation personnelle par le titulaire.